

# DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

**DEBIT DE  
BOISSONS  
DE**  
deuxième catégorie

Je soussigné(e) : Stéphane TISSOT  
Profession : Président du CABS  
Adresse : Le Villard  
74230 SERRAVAL

ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de  
boissons temporaire à Serraval (74230) à [Sous la Roche](#)

du 6 juillet 2013 au 7 juillet 2013  
à l'occasion de festival tous au champ

Pour les associations, nombre d'autorisations obtenues dans l'année : 0

Fait à Serraval, le 25 mai 2013 Signature

## ARRETE DU MAIRE ARR\_452013

Jean-Louis RICхарME, Maire de Serraval,

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L 3335-1 et L 3335-4  
du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L2212-4 et L 2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L3331-1 et L 3334-2 du Code de la Santé Publique,

### ARRÊTE

Monsieur Stéphane TISSOT

Est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de [deuxième](#) Catégorie,

du 6 juillet au 7 juillet jusqu'à 03 heures

à Serraval à [Sous la Roche](#) .

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :  
- de sa publication le  
Le Maire,  
Jean-Louis RICхарME

A Serraval, le 25 mai 2013  
Le Maire,

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.